

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019

La réunion du Conseil Municipal du 23 septembre s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres saufs : M. Jean-Marc SOULIER, Mme Eliane MONTEIL, M. Félix GRANGEON, excusés.

Monsieur BESSETTE Bernard a été élu Secrétaire.

Le dernier compte rendu du 8 juillet est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

DROIT DE PREEMPTION SECTION AN, N° 112 et 113

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption.

ENFOUISSEMENT TELECOM « Les Sagnières »

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 juin 2019 concernant l'approbation des travaux d'enfouissement de l'éclairage public suite au renforcement du réseau sur le secteur des Sagnières. Il informe le Conseil qu'il serait judicieux à cette occasion de procéder à l'enfouissement des réseaux téléphoniques. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet, en confie la réalisation au S.D.E, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à inscrire la somme de 16 989,68€ au budget primitif pour participation de la commune au montant total de 24 269,68€

CAMPAGNE DE COUPE 2020 – ONF

Monsieur le Maire rappelle que notre commune a signé en 2014 un programme d'aménagement de ses forêts avec l'ONF. Il convient de délibérer pour valider l'annulation de la campagne 2020 concernant les parcelles 4U et 8U à Lantriac et 2U à Couteaux pas suffisamment rentable. Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser la vente de résidus de coupes de l'année précédente.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve cette décision.

PERSONNELS

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir la nomination d'un agent sur un poste vacant pour compenser un départ en retraite au 01/01/2020 à l'école publique.

Suite aux arrêts maladie et à la réorganisation des personnels, il y a lieu de recruter les agents permettant d'assurer la continuité du service à l'école et au complexe. Le conseil municipal à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour ces recrutements.

SUBVENTION POUR EMPLOI D'UN BREVET D'ETAT

Monsieur le Maire informe que le judo club brivois emploie un éducateur sportif titulaire d'un brevet d'état. Monsieur le Maire propose une participation de 2€ de l'heure pour les heures effectuées sur la commune soit 2€ X 2 heures x 36 semaines soit 144€. Ce montant sera intégré à la subvention annuelle et permettra au club de percevoir les aides dans le cadre du dispositif « profession sport 43 ».